

F026 Mise en œuvre d'actions pour l'emploi, la formation et l'insertion des habitants

Réalisation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 2 : Garantir la ville et la qualité de vie pour tous
Objectifs
<p>Le développement du territoire doit bénéficier à ses habitants. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre entend se saisir de l'opportunité des projets de développement économique, des opportunités d'insertion issues des grands projets comme le Grand Paris Express, ainsi que de la diversité du tissu existant.</p> <p>L'atteinte de l'objectif de renforcer l'offre d'emploi, la formation et l'insertion au sein du territoire, passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser les retombées locales du développement économique du territoire, ainsi que des grands projets, en particulier du Grand Paris Express ; • accompagner le rapprochement offre/demande d'emploi ; • donner à voir le potentiel d'emplois d'aujourd'hui et de demain et contribuer à l'adaptation des compétences aux emplois futurs (démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale GPEC-T), • soutenir et agir en faveur du public éloigné de l'emploi ; • développer les achats socialement responsables par une meilleure connaissance des possibilités de mise en œuvre des clauses sociales et de l'offre de service des structures d'insertion par l'activité économique (notamment structures de l'insertion par l'activité économique - SIAE, Entreprises d'insertion, associations d'insertion) ; • promouvoir l'emploi dans la commande publique et diversifier les activités d'insertion proposées dans le cadre des marchés publics intégrant des clauses sociales.
Description de l'action
<p>La feuille de route en faveur de l'emploi de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a ciblé son intervention sur les actions de coordination, d'animation, de portage de projets, d'ingénierie de démarche de GPEC-T et d'appui au recrutement des entreprises, en excluant les missions d'accueil et d'accompagnement direct du public dévolues aux acteurs locaux de l'emploi ¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • animer et coordonner les acteurs de l'emploi autour de projets : mise en œuvre du maillage territorial de l'action emploi avec des "coordinations emploi territorialisées" par secteur géographique (environ quatre réunions par an et par secteur) ainsi que par acteur (notamment : réunions des six missions locales du territoire, des trois Plans locaux pour l'insertion et l'emploi - PLIE). Des coordinations politiques des maires-adjoints à l'emploi, animées par le Vice-Président délégué à l'emploi-insertion-formation (deux à trois fois par an) et une coordination des « facilitateurs » locaux des clauses d'insertion (quatre à cinq réunions par an) ; • soutenir et financer des structures locales en charge de l'accompagnement du public vers l'emploi (plus de 20 conventions partenariales) ; • soutenir ou mettre en œuvre des actions pour favoriser l'emploi local : <ul style="list-style-type: none"> - en lien avec les entreprises (exemple : action coordonnée de recrutement pour une entreprise qui s'implante au sein du territoire), - en lien avec les villes et partenaires de l'emploi (exemples : forums emploi à Villejuif, Athis-Mons, L'Haÿ-les-Roses, etc. ; forums jeunesse à Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine) ; • développer et mettre en œuvre, en lien avec les partenaires locaux, des actions et projets d'emploi dans le cadre des huit contrats de ville et contribuer à l'ingénierie des enjeux emploi-formation des 11 nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPRU) et des quartiers politique de la ville (QPV) du territoire ;

¹ à l'exception du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Choisy-le-Roi / Orly / Villeneuve-le-Roi qui a dû être intégré en 2016 suite à la loi Notre et les outils intégrés de mise en œuvre des clauses d'insertion.

- favoriser les retombées locales en termes d'emploi des grands projets, en particulier du Grand Paris Express, par la mise en œuvre des clauses d'insertion et de nombreuses actions de sensibilisation aux métiers et de pré-recrutement.

Zoom sur la mise en œuvre des clauses d'insertion

Apparue avec les premiers projets de rénovation urbaine, la clause d'insertion, également appelée clause sociale, s'est peu à peu inscrite dans le paysage de l'emploi de nos territoires. Véritable levier d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté, elle peut contribuer à résoudre des difficultés sociales et à construire un parcours professionnel pour tenter de décrocher un emploi durable.

La clause dite d'insertion sociale et professionnelle peut être incluse dans de nombreux marchés publics. Elle prévoit de réserver un nombre minimal des heures travaillées pour la réalisation des travaux ou des services à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Le public visé est large : jeunes de moins de 26 ans sans qualification ni expérience, demandeurs d'emploi de plus d'un an, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes en situation de handicap ou toute personne rencontrant des difficultés significatives dans son accès ou retour à l'emploi.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'investit pleinement dans l'animation d'un dispositif en faveur de la clause d'insertion sur son territoire pour la réalisation du Grand Paris Express à travers ses clauses propres. Il assure le suivi d'un certain nombre d'opérations d'aménagement et anime un réseau de « facilitateurs locaux » sur le territoire qui sont en charge de la mise en œuvre des clauses sur un secteur géographique défini. Il sensibilise et accompagne des acheteurs publics du territoire aux achats socialement responsables. Il accompagne les donneurs d'ordre en amont du lancement de marchés ou d'opérations d'aménagement. Il accompagne également les entreprises dans le recrutement des publics en insertion (diffusion des offres d'emploi, sélection et préparation des candidats éligibles).

Cas particulier des clauses du Grand Paris Express (GPE) :

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a signé des conventions avec la Société du Grand Paris et la RATP concernant la mise en œuvre des clauses liées aux chantiers du GPE. Des centaines de milliers d'heures d'insertion ont été réalisées. En septembre 2019, déjà 296 habitants du territoire avaient bénéficié d'un contrat d'insertion dans le cadre de ces travaux. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est animateur de la démarche, en tant que « référent territorial ». A ce titre, il coordonne et organise les actions avec l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion ; il accompagne les entreprises et suit le dispositif (conseil et appui aux entreprises, mobilisation des acteurs de l'emploi et mise en œuvre des actions d'insertion, suivi et contrôle de la réalisation des heures). Il est particulièrement en charge du suivi d'un des lots de génie civil, en partenariat étroit avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir à l'Est et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris à l'Ouest.

Zoom sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale (GPEC-T) afin d'adapter les compétences des habitants aux emplois de demain. Elle a pour objectifs de :

- coordonner et mettre en œuvre une démarche intégrée entre les différents partenaires à l'échelle du bassin d'emploi, pour garantir une meilleure transversalité et transmission des informations ;
- mieux analyser les besoins de compétences sur le territoire pour mieux adapter les politiques de formation et d'orientation aux enjeux locaux ;
- détecter des besoins de formation propres au bassin d'emploi, y compris les besoins de petites et moyennes entreprises, et sur des niches ;
- recueillir (anonymement le cas échéant) les éléments de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences des entreprises du territoire ;
- prendre en compte l'évolution des besoins et la transformation des métiers à moyen terme ;
- déclencher des actions de formation concrètes, partenariales et adaptées ;
- mieux informer/accompagner les acteurs locaux pour une meilleure mobilisation des publics ;
- rendre visibles les métiers du territoire et sensibiliser pour susciter des vocations.

Zoom sur la « Vitrine des emplois »

Le projet de « Vitrine des emplois » donne à voir le potentiel d'emplois d'aujourd'hui et de demain. Cette vitrine sera un outil d'objectivation des besoins en compétences sur le territoire, intégrant l'analyse des besoins en recrutement des entreprises sur le court, le moyen et le long terme. Ces différentes temporalités nécessiteront la mise en œuvre concrète d'outils d'identification et de recensement, avec pour objectif final la conception d'actions permettant d'accompagner le rapprochement offre/demande pour la réponse aux besoins en recrutement actuels, ainsi que l'adéquation des compétences des habitants du territoire avec l'évolution anticipée des métiers dans les années à venir.

La valeur ajoutée de cet outil sera notamment d'agréger notamment des remontées d'informations qualitatives (offres d'emploi recensées par les chargés de relations entreprises des différents partenaires, retour des rencontres avec les acteurs économiques), avec le recensement de données quantitatives issues principalement des supports numériques de publication d'offres.

De même, la méthodologie devra s'adapter aux différentes strates d'acteurs, en identifiant les enjeux liés à chacun : réussir à sommer et qualifier les besoins des très petites entreprises/petites et moyennes entreprises (TPE/PME), composantes principales du tissu économique du territoire, s'appuyer sur les grandes entreprises pour identifier les grandes tendances à cinq ans en matière de recrutement, etc.

Les attendus du volet « vitrine » sont notamment : le recensement des emplois existants sur le territoire, le recensement des postes à pourvoir sur le territoire, l'extraction de données par infra-territoires, par secteur/métiers, la méthodologie de recensement et de visibilité des emplois anticipés (démarche prospective), le recensement des formations existantes sur le territoire.

Le projet GPEC-T est porté dans le cadre du bassin d'emploi avec les partenaires économiques et emploi-formation.

Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence emploi : conformément à la définition de la compétence de février 2018, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre intervient en valeur ajoutée des actions communales et en partage de compétence avec l'Etat, les Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, la Région Ile-de-France et les autres acteurs de l'emploi.

Comité de pilotage du bassin d'emploi Grand-Orly Seine Bièvre

Cas particulier des clauses du Grand Paris Express : Société du Grand Paris, RATP, CD Val-de-Marne

Partenaires

6 Missions locales

3 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi

Des « facilitateurs » locaux (qui assurent la mise en œuvre des clauses d'insertion)

Pôle Emploi

Départementaux de l'Essonne et du Val-de-Marne

Régional d'Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Ecole de la 2^{ème} chance, Cité des métiers, Orly international, autres associations locales sur l'emploi

Temporalité

Court terme/ et moyen terme sur la GPEC-T

Action en lien

F030 : Préservation de la cohésion sociale et territoriale dans les quartiers de la politique de la ville